



Administratifs de l'UNSA



Groupe de travail RH et autorité fonctionnelle à Arras le 6 novembre 2019 .

On aurait dû être informé du contenu des documents transmis aux agents avec les fiches de paie d'octobre 2019. La méthode et le contenu posent problème.

Processus de recrutement :

Le système de bourse à l'emploi (1^{er} février, 1^{er} sept) a été repris par la région. La région souhaite pouvoir publier les postes tous les mois.

Ceci pour les agents polyvalents de restauration et d'entretien des locaux.

- Définition même de la fiche de poste qui ne doit pas être faite par l'encadrement intermédiaire (agent de maîtrise)
- L'adjoint gestionnaire doit être mis dans la boucle en sa qualité d'autorité fonctionnelle.
- Vérifier la cohérence entre la candidature et la capacité de l'agent à occuper le poste (restrictions médicales).
- Les EPLE seront associés au recrutement.

Dispositif de formation :

27% d'absentéisme en formation.

La dématérialisation va s'accroître et particulièrement pour l'envoi des convocations et les documents de remboursement de frais.

La formation n'est plus à l'initiative de l'autorité fonctionnelle, mais de l'agent. La pertinence du besoin n'est plus en compte.

Le maintien dans l'emploi :

C'est la question des restrictions médicales et donc de la compensation.

Il faudrait peut-être que le rendez-vous médical puisse revêtir un aspect contradictoire.

La gestion des conflits :

Les procédures disciplinaires doivent être instruites ensemble.

Groupe permanent le 27 novembre 2019.

Prochaine réunion le mercredi 29 janvier 2020, à 9h30.

Vos représentants A&I/UNSA

Fabien CAHARD, Stefan GREGOIRE, Jean Marc CAZAUDUMEC, Olivier CATTEAU.

